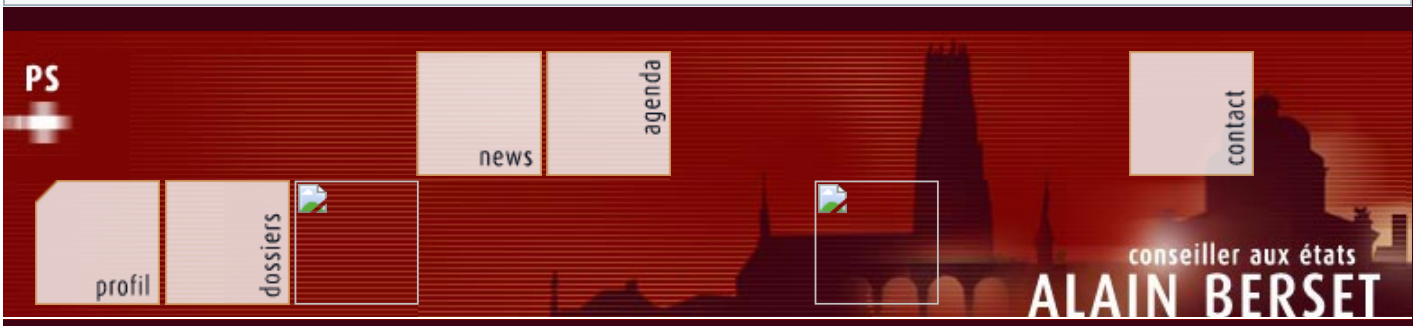
**Archives alainberset.ch — copie d'archive**
Tribune d'Alain Berset « Sous la coupole », parue dans Sel et Poivre (01.09.2004), reprise sur son site www.berset.ch.
Adresse d'origine : http://berset.ch/archives/documents/2004/040901.DRecours.SPoivre.htm
Copie : Internet Archive, capture du 18.05.2005 —
https://web.archive.org/web/20050518150534/http://berset.ch/archives/documents/2004/040901.DRecours.SPoivre.htm






## "Sous la coupole"

Pas un jour -ou presque- cet été sans qu'on parle du droit de recours des organisations de protection de l'environnement. Dans le collimateur, le recours déposé par l'ATE contre le stade de Zürich, mettant ainsi en péril la candidature zurichoise à l'accueil de matchs de l'Euro 2008, qui sera organisé par la Suisse et par l'Autriche. Imaginez un instant que tous les matchs les plus importants aient lieu à Bâle et à Berne et qu'il n'y en ait pas à Zürich!

Si le cas zurichois a mis les recours des organisations de protection de l'environnement sous les projecteurs (par la faute d'une ATE zurichoise en l'occurrence mal inspirée dans son entêtement), ils n'en représentent pas moins qu'une part infime du total des recours déposés (environ 1 recours sur 100 émane d'une organisation de protection de l'environnement). Mieux, les taux de réussite des recours déposés par les associations de protection de l'environnement sont trois à quatre fois plus élevés que la moyenne, ce qui signifie que ces recours contribuent à une application correcte des lois fédérales.

Pourtant, depuis qu'il a été démocratiquement adopté, le droit de recours des associations a ses détracteurs : les recours bloqueraient des investissements importants pour le pays, les organisations concernées en déposeraient à la pelle et ces recours génèreraient immobilisme et déprime dans tout le pays. Bref, les opposants au droit de recours prétendent surtout agir en philanthropes. Et de sortir de leur manche l'exemple le plus médiatisé ces derniers temps : le stade de Zürich.

Mais qui sont-ils au juste, ces sauveurs de la nation ? Leurs champions sous la coupole ont pour nom Hans Hoffmann, conseiller aux Etats zurichois, Ernst Schibli, conseiller national zurichois et Simon Epiney, conseiller aux Etats valaisan. Sont-ils tous trois présidents de club de football ? Pas à ma connaissance. Alors membres du même parti politique, qui aurait décidé de faire la peau au droit de recours ? Vous n'y êtes pas non plus. Mais alors ?
Pour trouver un point commun à ces trois mousquetaires, il faut ouvrir le registre des intérêts déclarés par les parlementaires. Et c'est là qu'on remarque que, outre leur amour de la politique et l'animosité qu'ils portent au droit de recours des

organisations, ces trois-là ont un autre point commun intéressant : ils sont membres de conseils d'administration de puissantes entreprises électriques et relaient directement à Berne le lobby des producteurs d'électricité.

Hans Hoffmann est membre du conseil d'administration de la centrale nucléaire de Leibstadt, Ernst Schibli est membre du conseil d'administration des puissantes entreprises électriques zurichoises et Simon Epiney est membre du conseil d'administration d'un producteur d'électricité valaisan.

Les masques tombent : la plupart des opposants au droit de recours avaient clamé, au début de l'été, leur amour du sport et leur soutien au stade de Zurich. L'année des jeux olympiques, ça fait toujours bien dans le paysage. Pourtant, les véritables enjeux ne sont pas sportifs : il s'agit bien plutôt de brider les organisations qui empêchent les lobbies les plus puissants d'agir à leur guise. Il y a quelque chose de frappant à voir l'énergie dépensée contre le droit de recours des organisations, alors qu'il ne vise finalement qu'à ce que les lois soient correctement appliquées.

Registre des intérêts : http://www.parlament.ch/f/ra-nr-interessen.pdf

Alain Berset, conseiller aux Etats